

**Arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine
public communal
Interdiction de stationnement
Accueil du camion de la Cravate Solidaire
Jeudi 19 novembre 2026**

Le Maire de la Ville d'Hazebrouck,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Madame BIGOT Marie-Hélène, Conseillère Formation à la Mission Locale, qui sollicite l'interdiction de stationner sur le côté gauche du parking devant le Centre d'Animation du Nouveau Monde afin de permettre l'accueil du camion de » la Cravate Solidaire «.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne organisation et au bon déroulement de cette manifestation.

Arrêté GG/BD/VD/JW/DB – 2026 - 118

ARRETE

Article 1 : Interdiction de stationnement

*Les places côté gauche du parking situées devant le Centre d'Animation du Nouveau Monde seront interdites au stationnement pour l'accueil du camion de la Cravate Solidaire **le jeudi 19 novembre 2026 de 9h00 à 18h00.***

Article 2 : Signalisation

La mise à disposition des barrières, et panneaux d'interdiction sera assurée par les services techniques de la ville au minimum 48h avant la manifestation.

En application des articles L.325-1 à L.325-3 du code de la route, tout véhicule contrevenant à l'interdiction de stationner prévue au présent arrêté pourra faire l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière immédiate prescrite par l'Officier de police judiciaire territorialement compétent.

Article 3 : Recours

Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.



Article 4 : Ampliations

Le Directeur Général des Services de la ville d'Hazebrouck est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- *Mr. le Commandant de Police, pour exécution en ce qui le concerne ;*
- *Mr le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck ;*
- *Mr. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers d'Hazebrouck ;*
- *La Direction des Services Techniques Municipaux ;*
- *La Direction Générale des Services pour insertion au Recueil des Actes Administratifs ;*
- *La Direction des Sports, de l'Événementiel et de la Vie Associative ;*
- *La Direction de la Communication ;*
- *Le Service logistique ;*
- *Le Service du Guichet Unique pour insertion au Registre des Arrêtés ;*
- *Le Service de la Sécurité et de la Tranquillité Publique ;*
- *Madame Marie-Hélène BIGOT.*
- *Le Centre d'Animation du Nouveau Monde*

Hazebrouck,

L'Adjoint en charge de la
Tranquillité Publique et
Anciens Combattants,
Guillaume Gmelin
Signé électroniquement par Guillaume Gmelin
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : ADJOINT A LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET
AUX ANCIENS COMBATTANTS
Guillaume GMELIN

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

